

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 15 décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'ENDOUFIELLE, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 9 décembre 2020

Présents : Francis LARROQUE, Frédéric PAQUIN, Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Anne MAZAUDIER, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Bernard TANCOGNE, Claire NICOLAS, Éric BIZARD, Mme Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL, Muriel ABADIE, Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

PROCURATIONS :

- 1- M. Nicolas PANAVILLE a donné procuration à Mme Jocelyne TRIAES
- 2- M. Jacques BIGNEBAT a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 3- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Denis PÉTRUS
- 4- M. Jean-Sébastien KLEIN-MEYER a donné procuration à Mme Muriel ABADIE

Excusés : Nicolas PANAVILLE, Jacques BIGNEBAT et Gérard PAUL et Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE Martine ROQUIGNY et Brigitte HECKMANN-RADEGONDE

A été nommé secrétaire : M. Christophe TOUNTEVICH

Mme Pascale TERRASSON, Maire de la commune d'ENDOUFIELLE, accueille les conseillers communautaires.

M. Francis IDRAC, Président, remercie Mme TERRASSON et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

M. Christophe TOUNTEVICH est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

1	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	4
2	RESSOURCES INTERNES.....	4
2.1	FINANCES.....	4
2.1.1	Budget annexe « Roulage » : décision modificative n° 1	4
2.2	COMMANDE PUBLIQUE.....	4
2.2.1	MAPA 2020-03 : gestion du Point Accueil Jeunes (PAJ) de FONTENILLES	4
2.2.2	Création d'une Maison France Services : demande de subvention DETR	5
2.3	RESSOURCES HUMAINES	5
2.3.1	Modification de l'organigramme des services.....	5
2.3.2	Modification du tableau des emplois.....	5
2.3.3	Modification de l'organigramme des grades	5
2.3.4	Adoption des lignes directrices de gestion	5
2.3.5	Modification de la convention de mise à disposition des services techniques entre la commune de l'ISLE-JOURDAIN et la CCGT.....	5
2.3.6	Adhésion à PLURÉLYA	6
2.3.7	Convention d'adhésion au traitement des dossiers de demande d'allocations chômage et leurs suivis	6
3	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	6
3.1	Établissement public foncier d'Occitanie (EPFO) : projet de convention sur la commune de l'ISLE-JOURDAIN.....	6
4	DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ.....	6
4.1	Débat sur les orientations de la CCGT à la prise de la compétence mobilité.....	6
5	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	7
5.1	Fonds L'OCCAL : signature d'une nouvelle convention de partenariat entre la Région Occitanie et la CCGT pour la mise en place du dispositif L'OCCAL-loyers	7
5.2	ZAE du Roulage : changement de société pour l'acquisition du lot n° 17 par DENTAL HARMONIE	7
6	JEUNESSE.....	7
6.1	Exercice de la compétence jeunesse les mercredis matins sur le RPI AURADÉ - ENDOUFIELLE	7

7 QUESTIONS DIVERSES..... 8

NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. PÉTRUS fait observer que la pièce annexe relative à la composition du CODIR OTGT¹ manquait au procès-verbal. Le président indique que l'envoi de cette pièce sera fait.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2020.

2 RESSOURCES INTERNES

2.1 FINANCES

2.1.1 Budget annexe « Roulage » : décision modificative n° 1

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le président à effectuer la décision modificative n° 1 présentée ci-dessous.

Catégorie	Section	Chap.	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Proposé	Type de mouvement
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	605	Achats de matériel, équipements et travaux	50 000,00	Réel
Recette	Fonctionnement	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	71355	Variations des stocks de terrains aménagés	50 000,00	Ordre
Dépense	Investissement	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	355 5	Terrains aménagés	50 000,00	Ordre
Recette	Investissement	16	Emprunts et dettes assimilées	164 1	Emprunts en euros	50 000,00	Réel

2.2 COMMANDE PUBLIQUE

2.2.1 MAPA 2020-03 : gestion du Point Accueil Jeunes (PAJ) de FONTENILLES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le choix de l'offre la mieux disante, soit la proposition de LOISIRS ÉDUCATION ET CITOYENNETÉ et autoriser le président à signer le marché.

¹ CODIR OTGT Comité de direction de l'office de tourisme de la Gascogne Toulousaine

2.2.2 Création d'une Maison France Services : demande de subvention DETR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 abstention) :

- d'approuver le plan de financement présenté dans l'exposé qui précède pour l'acquisition de matériel relatif à la création de la Maison France Services pour un montant de 6 306 €,
- de solliciter l'État, participant à ce plan de financement au titre de la DETR, pour les subventions correspondantes,
- de dire que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2021.

2.3 RESSOURCES HUMAINES

2.3.1 Modification de l'organigramme des services

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 contre et 4 abstentions) d'approuver la modification de l'organigramme des services joint en annexe de la délibération.

2.3.2 Modification du tableau des emplois

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 contre et 4 abstentions) d'approuver la modification du tableau des emplois.

2.3.3 Modification de l'organigramme des grades

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 contre et 4 abstentions) d'approuver la modification de l'organigramme des grades joint en annexe de la délibération.

2.3.4 Adoption des lignes directrices de gestion

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 contre et 3 abstentions) d'approuver les lignes directrices de gestion jointes en annexes de la délibération.

2.3.5 Modification de la convention de mise à disposition des services techniques entre la commune de l'ISLE-JOURDAIN et la CCGT

M. PÉTRUS informe l'assemblée que M. PAUL demande le report de ce point au motif que le sujet de la réorganisation des services techniques n'est pas définitivement acté par le bureau communautaire. M. IDRAC, président, répond qu'il s'agit d'une convention qui correspond au fonctionnement actuel et propose de procéder au vote, le débat sur le devenir des services techniques en Bureau étant programmé le 14 janvier 2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 contre et 3 abstentions) d'approuver la convention de mise à disposition des services, jointe en annexe de la délibération, et d'autoriser le président à la signer.

2.3.6 Adhésion à PLURÉLYA

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la formule 3 à 199 € / agent de Plurélya, à compter du 01/01/2021,
- d'acter les conditions d'éligibilités indiquées ci-dessus,
- de prévoir les crédits au budget 2021.

2.3.7 Convention d'adhésion au traitement des dossiers de demande d'allocations chômage et leurs suivis

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer au service facultatif d'indemnisation du chômage à compter du 15/12/2020,
- autoriser le Président à signer la convention, jointe en de la délibération, avec le centre de gestion du Gers,
- prévoir les crédits au budget 2021.

3 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1 Établissement public foncier d'Occitanie (EPFO) : projet de convention sur la commune de l'ISLE-JOURDAIN

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (3 abstentions) :

- d'approuver le projet de convention opérationnelle « Centre-ville / Quartier Gare » jointe en annexe de la délibération, entre l'établissement public foncier d'Occitanie, la commune de l'ISLE-JOURDAIN et la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine ;
- d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention et les documents y afférents ;
- de donner tout pouvoir au président pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

4 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ

4.1 Débat sur les orientations de la CCGT à la prise de la compétence mobilité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de donner un avis :

- favorable, à la majorité (5 abstentions), au principe d'une prise de la compétence mobilité au 31/03/2021, incluant :
 - des navettes urbaines
 - un transport à la demande
 - un service de location de vélos

- un accompagnement financier à l'aménagement de voies cyclables et d'aires de covoiturage
 - la gestion des 2 services scolaires de l'ISLE-JOURDAIN dès la rentrée 2021.
- défavorable, à l'unanimité, au principe d'une reprise des 8 services scolaires régionaux dans un délai défini avec la Région.

5 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.1 Fonds L'OCCAL : signature d'une nouvelle convention de partenariat entre la Région Occitanie et la CCGT pour la mise en place du dispositif L'OCCAL-loyers

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la mise en place du dispositif « L'OCCAL – loyers » sur le territoire de la CCGT ;
- d'autoriser le président à signer la convention de partenariat avec la région Occitanie et à effectuer toutes les démarches liées à la mise en œuvre de cette convention.

5.2 ZAE du Roulage : changement de société pour l'acquisition du lot n° 17 par DENTAL HARMONIE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier la délibération n°06022020-13 en indiquant que l'acquéreur est la SCI DMSM en lieu et place de la société DENTAL HARMONIE ;
- de donner son accord pour vendre le lot n°17 (parcelle BK 68), d'une superficie totale de 2 995 m², à 30 € HT le m², soit au total 89 850 € HT, à la SCI DMSM pour réaliser le projet indiqué ci-dessus ;

d'autoriser le président à signer l'acte de vente et à recevoir par Maître Franck JULIEN, notaire, tous les actes relatifs à ce dossier.

6 JEUNESSE

6.1 Exercice de la compétence jeunesse les mercredis matins sur le RPI AURADÉ - ENDOUFIELLE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reprendre la garderie du mercredi matin du RPI AURADÉ * ENDOUFIELLE en ALAE à la rentrée scolaire de janvier 2021.

7 QUESTIONS DIVERSES

⇒ M. BIZARD demande à quel moment les réunions et commissions vont être organisées en visio-conférence, les commissions de novembre et décembre ayant été supprimées.

M. IDRAC répond que dès le mois de janvier les commissions seront organisées en présentiel et en distanciel.

⇒ M. PÉTRUS demande quelle utilisation va être faite des locaux utilisés par Pôle emploi après leur déménagement.

M. IDRAC répond que le service « Aménagement du territoire » et le CIAS de la Gascogne Toulousaine vont occuper ces locaux.

M. PÉTRUS fait observer que ces services de la CCGT ne reçoivent pas de public. Il précise que le bâtiment de la MCEF est situé en centre-ville et qu'il aurait été opportun de l'utiliser pour créer une maison de santé par exemple.

M. PAQUIN fait remarquer qu'il est très difficile de se garer dans la rue Campistron.

M. IDRAC précise que le service « Aménagement du territoire » reçoit les maires des communes adhérentes au service ADS (28 communes) et que celui le CIAS reçoit du public. Il ajoute que la CCGT paie actuellement un loyer pour les locaux utilisés par le service « aménagement du territoire ».

M. LONGO précise que les conditions de travail dans lesquelles les 10 agents du service « Aménagement du territoire » sont dégradées. Il souligne que ce déménagement à la MCEF permettra de les améliorer considérablement.

⇒ M. BIZARD s'adresse au président en demandant que l'expression de son vote comme celui de l'ensemble des élus, notamment de l'opposition, soit respectée. Il rappelle que c'est le principe même de l'exercice démocratique.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 11 février 2021, à 18 h 00, à AURADÉ.

La séance est levée à 19 h 45.

Ce compte-rendu a été affiché le 22/12/2020.

Le Président,

Francis IDRAC

